TERRI AGNEW : Bonjour à tous. Soyez les bienvenues à cet appel sur la proposition de responsabilité du Groupe de travail intercommunautaire consacré à la responsabilité. Il est 19 h 5 UTC. Nous allons maintenant faire l'appel.

Je veux, en premier lieu, demander aux personnes qui participent à travers le téléphone ou à travers Adobe Connect de se mettre en muet s'ils ne vont pas parler, et qu'au moment de prendre la parole, ils nous indiquent leur nom afin d'être identifiés dans les différents canaux de langue et dans la transcription.

Nous donnons maintenant la parole à Alan Greenberg qui va commencer cet appel.

ALAN GREENBERG : Merci. On n'aura pas beaucoup de commentaires à faire avant de commencer, mais comme vous savez sans doute, ça fait des mois que l'ALAC travaille sur un projet pour renforcer la responsabilité. La responsabilité existe [peu clair 0 :01 :17] l'ICANN est responsable envers la Communauté dans l'ensemble, ce qui comprend les différentes parties prenantes, ce qui implique les gouvernements, la Communauté At-Large, les participants du ccTLD, des gTLDs, toutes les parties qui composent l'ICANN.

Ce didacticiel est organisé ensemble avec une proposition du Gouvernement des États-Unis de transférer la responsabilité de supervision d'IANA du Gouvernement des États-Unis, qui supervise la

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

fonction depuis le début de l'Internet, aux différentes communautés opérationnelles. Une de ces communautés est la Communauté des domaines, que l'IANA dessert, et l'ICANN opère ces fonctions pour eux.

Donc, ensemble avec le transfert des fonctions IANA, il faut assurer que si le Gouvernement des États-Unis ne compte plus participer au processus, l'ICANN devra se conformer à 100 % avec les exigences de la Communauté dorénavant.

Aujourd'hui, nous allons donc décrire les différentes chaînes de responsabilité qu'il faut que l'ICANN suive afin de permettre à la Communauté de ne pas remplacer le Conseil d'administration de l'ICANN, mais plutôt de pouvoir assurer que l'ICANN avance dans le sens que la Communauté veut, de manière effective.

Donc, sans rentrer dans plus de détails, je vais maintenant donner la parole à León Sanchez, le président du Comité consultatif qui nous occupe. Il a été désigné par le NomCom. Il vient de la région Amérique latine et caraïbe. Il est également un des coprésidents du CCWG, le Groupe de travail intercommunautaire consacré à la responsabilité. Je pense à lui comme la personne qui peut en fait nous transmettre le travail de ce Groupe de travail.

León, vous avez la parole.

LEON SANCHEZ : Merci, Alan. Je suis content de venir vous présenter notre travail. Nous sommes en plein milieu d'une transition dans l'environnement IANA au sein du cadre qu'est l'ICANN. Notre groupe de travail

intercommunautaire a récemment publié sa dixième version préliminaire d'une proposition pour commentaires publics. Cette période de commentaires publics durera encore quelque temps, jusqu'au 12 septembre, spécifiquement. Vous avez toujours le temps de participer, si vous le souhaitez, et de contribuer avec vos commentaires à la proposition. Vous avez toujours le temps de pouvoir communiquer, de pouvoir faire des commentaires au sujet des différents sujets de discussion du forum, de modifier vos commentaires afin qu'ils soient mieux reçus ou de faire d'autres propositions qui pourraient mieux fonctionner que ce que l'on a prévu dans notre proposition préliminaire.

Dans notre travail, nous avons pensé à deux pistes de travail, deux lignes à suivre comme processus parallèle pour assurer la transition de la supervision de l'IANA. Donc, IANA PLAN et l'ICG vont coordonner cette première ligne de travail. Et la deuxième est gérée par le groupe de travail qui s'occupe de la responsabilité et qui comprend différents membres de la Communauté At-Large qui travaillent avec d'autres membres du reste de la Communauté de l'ICANN pour pouvoir élaborer une proposition qui renforcera la responsabilité de l'ICANN. Une fois que la proposition sera achevée, elle sera remise au Conseil d'administration de l'ICANN pour qu'il révise et approuve notre proposition et la transfère à la NTIA, qui doit superviser le processus. Ainsi, on aura une proposition unique, qui va comprendre non seulement le plan de transition, mais également le plan de travail de demain. Et donc, nous essayons de penser au futur de l'ICANN et bien sûr, des fonctions IANA et de l'opérateur de ces fonctions.

Alors, le but du Groupe de travail intercommunautaire consacré à la responsabilité est de fournir un ensemble ou une proposition qui

renforce la responsabilité de l'ICANN envers ses parties prenantes. Ce disant, je pense bien sûr à ce qu'ils ne font peut-être pas [peu clair 0 :06 :37] de la Communauté de l'ICANN, mais qui pourrait, en réalité, être des parties affectées par les actions ou les inactions de l'ICANN. Cet aspect a également été intégré dans notre proposition, dans la partie consacrée aux différents mécanismes, et nous y reviendrons dans deux minutes.

Pour ce faire, nous avons divisé notre travail en deux types de travail. La première s'occupe des mécanismes qui sont essentiels ou dont la mise en œuvre est essentielle avant la transition du rôle de supervision et qui se concentre donc sur les questions de responsabilité, les obligations additionnelles de l'ICANN et la possibilité qu'il soit nécessaire d'avoir plus de temps pour que l'ICANN le mettre en place avant la transition de la supervision IANA. Donc, voilà. On s'occupe donc des différents mécanismes essentiels pour garantir que la transition du rôle de supervision se fasse correctement. On dit donc quelles sont les fonctions et on évalue la nécessité d'avoir davantage de temps pour les mettre en œuvre avant de pouvoir assurer une transition en douceur.

Si vous ne connaissez pas la structure de la Communauté de l'ICANN, je vous expliquerai qu'on a un conseil d'administration à l'ICANN et différents comités consultatifs, différentes organisations de soutien. Et bien que le Conseil d'administration de l'ICANN ait l'autorité suprême d'approuver ou de rejeter les recommandations de différentes organisations de soutien et des différents comités consultatifs, les politiques sont élaborées au sein des organisations de soutien et les comités consultatifs vont conseiller les actions que le Conseil d'administration doit prendre.

Les différents comités, les différentes organisations travaillent pour assurer que le Conseil d'administration soit responsable dans ses mesures. Et c'est ce qu'on essaie de faire è travers les initiatives du CCWG de la responsabilité. On veut assurer que le Conseil respecte les obligations [redditionnelles] envers les parties prenantes, mais on est plutôt centré sur la manière d'agir du Conseil d'administration de l'ICANN. On essaie d'avoir un Conseil qui soit responsable envers les parties prenantes. Et lorsqu'il s'agit d'avoir des communications entre les comités consultatifs et les organisations de soutien et le Conseil d'administration, on veut assurer que cela se fasse correctement.

Donc, en ce moment, on a créé un cadre de responsabilité dans cet esprit. Et dans son travail, le CCWG responsabilité a identifié quatre parties principales qui forment les mécanismes nécessaires pour renforcer la responsabilité de l'ICANN. D'une part, on a la Communauté de l'ICANN puis le Conseil d'administration de l'ICANN qui, comme j'ai dit, a l'autorité d'accepter ou de rejeter les recommandations des SOs et des ACs. Après, on a les statuts constitutifs, qui apparaissent ici comme les principes. Et quatrièmement, les mécanismes d'appels indépendants, qui préoccupent un nombre de parties prenantes parce qu'ils impliquent différents domaines qui peuvent être améliorés.

Alors, bien que l'on reconnaisse que ces quatre composantes forment la structure actuelle, on se dit qu'il serait probablement nécessaire d'élaborer différents mécanismes d'intervention progressive aussi. Notre groupe recommande donc que la Communauté multipartite ait davantage de pouvoirs de gouvernance. On remplace le Gouvernement des États-Unis dans son rapport historique avec l'ICANN à travers le contrat des fonctions IANA. Et le Gouvernement des États-Unis étant le

superviseur des fonctions IANA, qui sont opérées par l'ICANN. Et ces pouvoirs que le Gouvernement des États-Unis a vont maintenant être délégués à la Communauté. C'est la Communauté opérationnelle qui va donc maintenant superviser les fonctions. C'est un fait historique. Pour ce faire, cependant, le Gouvernement des États-Unis a fixé différentes exigences — que vous connaissez sans doute —, mais je vous rappellerai qu'ils ont dit que toute solution proposée devait suivre le modèle multipartite. S'il ne pouvait pas capturé par le pouvoir des gouvernements, il ne pouvait pas être dirigé par un seul gouvernement ou par tous, et qu'il doit respecter l'ouverture de l'Internet et d'unicité de l'Internet aussi.

Par la suite, on a pensé aux différents mécanismes pour pouvoir renforcer la responsabilité de l'ICANN. On a une communauté qui va maintenant avoir ces pouvoirs, va être habilitée.

Et donc, on est revenu aux quatre composantes de l'environnement et de l'écosystème concernées, et on a essayé d'adapter l'avenir de l'ICANN et de la supervision des fonctions IANA à cette structure actuelle. Pour cela, on a ajouté différents aspects. Donc, par exemple, les communautés ici, à gauche, tiennent la faculté de pouvoir permettre aux communautés des SOs et des ACs de prendre des mesures en cas de manquement aux principes de l'ICANN. Ils pourraient donc réviser ou rejeter le budget, le plan stratégique opérationnel et il pourrait également amender les statuts constitutifs. Cette communauté aurait également la faculté de destituer ou de limoger un membre ou l'ensemble du Conseil d'administration de l'ICANN.

Dernièrement, le Conseil d'administration de l'ICANN aurait l'autorité de superviser le travail de la Communauté et d'avoir un mécanisme de responsabilité envers la Communauté ici, qui va contrôler les mesures prises et les actions adoptées par le Conseil d'administration.

Puis, en bas à gauche, on a les statuts constitutifs dont on parlait tout à l'heure, mais on a décidé de faire une distinction entre les deux types existants de statuts constitutifs. D'une part, on aura des articles qui seront essentiels, qu'on appelle les « statuts fondamentaux », pour lesquels le seuil d'approbation serait majeur en cas de modification. Ces principes fondamentaux seraient également les principes directeurs de toutes les opérations de l'ICANN. D'autre part, on a les statuts constitutifs ordinaires, qui seraient à peu près les mêmes que l'on a à ce jour. Et le Conseil d'administration aurait donc la possibilité donc d'approuver ou de rejeter toute modification à ces statuts constitutifs. La Communauté, par contre, n'aurait le pouvoir que de rejeter les modifications aux statuts constitutifs ordinaires. Par contre, pour ce qui est statuts fondamentaux, la Communauté devrait approuver absolument les modifications aux statuts fondamentaux.

Quant aux mécanismes d'appel indépendant, on a créé un nouvel IRP qui diffère un peu de l'IRP actuel. Cela parce que le nouvel IRP devrait avoir un panel permanent de sept membres ou plus. Et les décisions de ce panel seraient contraignantes pour le Conseil d'administration de l'ICANN et ils auraient la possibilité de réviser ou de remédier les actions de la Communauté ou du Conseil d'administration de l'ICANN si, par exemple, une partie concernée de la Communauté avait été affectée par une action ou une inaction du Conseil d'administration.

Voilà ce que nous proposons dans la deuxième version préliminaire de notre proposition. On a bien sûr différents pouvoirs que l'on verra dans le détail, dans une minute.

Alors, comme je parlais des principes, cela inclut la mission de l'ICANN, ses engagements et ses valeurs. Aujourd'hui, on a une affirmation d'engagement, l'AoC, qui est un document qui a été signé entre le Gouvernement des États-Unis et l'ICANN. Cette affirmation d'engagement inclut des valeurs principales, des valeurs centrales qui, d'après le CCWG responsabilité, devraient être intégrées aux statuts constitutifs de l'ICANN, tout comme la déclaration de mission.

Donc, comme vous voyez, la déclaration de mission décrit la portée des activités de l'organisation, comme cela est décrit dans l'écran. Et une des inquiétudes que nous avons reçue de la Communauté à travers les différents commentaires était que l'ICANN devrait être empêché de se délier de sa mission. Donc, voilà pourquoi on devrait contrôler que la déclaration de mission soit respectée par l'ICANN et voilà pourquoi cette déclaration de mission devrait être intégrée aux statuts constitutifs. Ça ne veut pas dire que l'on va empêcher l'ICANN de prendre certaines mesures dès aujourd'hui, mais nous allons reformuler cette déclaration de mission pour que l'ICANN doive suivre cette mission générale. D'autre part, on a les valeurs principales qui vont être un facteur de [guide], non seulement pour le Conseil d'administration, mais également pour la Communauté de l'ICANN et pour guider et orienter les décisions et les actions de l'ICANN et au sein de l'ICANN.

On a proposé de diviser ces valeurs principales en engagements et valeurs. Dans nos statuts constitutifs, on a déjà certaines valeurs, et

nous allons par la suite considérer cette division entre les valeurs principales…

Mettez vos micros en muet s'il vous plaît parce qu'on a du son qui est vraiment très dérangeant.

Donc, comme je disais, nous allons également approuver les affirmations d'engagement qui vont être intégrées aux statuts constitutifs. On n'aura pas uniquement les affirmations d'engagement actuelles parce qu'il est possible qu'il y ait des AoCs qu'ils ne soient pas nécessaires d'incorporer aux statuts constitutifs.

D'autre part, on a les statuts fondamentaux dont je parlais tout à l'heure. Et ces statuts fondamentaux, comme je disais, seraient les articles des statuts constitutifs pour lesquels la modification devra faire l'objet de seuil élargi pour l'approbation des modifications.

Le CCWG responsabilité recommande de réviser les statuts constitutifs actuels, établir quels sont les statuts fondamentaux qui doivent être protégés. On veut voir comment ces statuts constitutifs fondamentaux peuvent être modifiés, on évalue donc les différents mécanismes et la modification de ce qui peut être amendé par résolution du Conseil.

Donc, pour résumer, le CCWG responsabilité recommande que l'on ajoute aux statuts constitutifs fondamentaux la mission, les engagements, les valeurs principales de l'ICANN, le cadre de processus de révision indépendant, la manière dont les statuts fondamentaux peuvent être modifiés, le pouvoir de la Communauté pour reconsidérer, rejeter le budget ou les plans stratégiques opérationnels, reconsidérer ou rejeter les modifications aux statuts de l'ICANN, et bien sûr destituer

des administrateurs de l'ICANN individuels ou limoger l'ensemble du Conseil d'administration de l'ICANN, le [peu clair 0 :20 :59] la révision de la fonction IANA et le processus de séparation exigée par la proposition du CWG sur la supervision, le mécanisme communautaire de communauté comme membre unique et puis les structures d'IANA de l'après-transition et sa gouvernance, et la structure aussi du Comité permanent de client qui est également exigé par la proposition du CWG supervision. Voilà les sept points ou les sept catégories qui devraient être ajoutées à nos statuts fondamentaux. Bien sûr, cela pourrait impliquer qu'on devra réviser ou modifier les statuts actuels, les affirmations d'engagements, pourquoi pas. Et on aura par la suite un ensemble de statuts fondamentaux une fois que l'on aura conclu ce processus.

On a également discuté des mécanismes d'appel et on a décidé de proposer un processus de révision indépendant, qu'on a ici, qui devrait être aussi efficace que ce que la Communauté veut.

Donc, ce que l'on essaie de faire ici à travers ce processus est de concevoir un nouveau processus de révision indépendant et un nouveau mécanisme d'appel qui implique un renforcement ou une amélioration sensible à la gestion de l'ICANN de ces différents recours d'appel de la Communauté. Le but est de réviser ou de remédier les problèmes [soufferts] par les personnes affectées par une action ou inaction du Conseil d'administration de l'ICANN ou un manquement aux statuts constitutifs de l'ICANN. Donc, il devrait y avoir différents facteurs qui déclenchent cette participation ou cette implication d'une tierce partie.

La structure ou la conception de cet IRP, un panel permanent qui serait intégré par sept membres d'une part et puis, s'il était nécessaire de lancer un IRP. Et donc, le Panel permanent pourrait, s'il était nécessaire, consulter des panels de révision intégrés par trois personnes. Il pourrait y avoir trois panels intégrés par trois personnes. Voilà le nouveau processus d'IRP.

La sélection des différents membres du Panel permanent serait assurée par l'ICANN et la Communauté aussi, donc l'ICANN va devoir orchestrer l'effort communautaire pour identifier et proposer les membres qui sont candidats et le Conseil d'administration va devoir confirmer ces membres. Donc, le Conseil ne peut que confirmer que la sélection faite par la Communauté est correcte. Bien sûr, il y a certaines capacités qui devraient être assurées au sein de ce Panel permanent.

Donc, ce sont des aspects d'importance pour l'IRP. D'une part, on a l'expertise juridique, bien sûr. Ce pourrait être des experts juridiques, des personnes qui connaissent l'environnement de l'ICANN, le système du DNS et, troisièmement, ce pourrait être des personnes ayant accès à d'autres experts sur demande.

Nous essayons d'assurer ici la diversité et nous essayons de faire des efforts raisonnables pour atteindre la diversité nécessaire, ce qui comprend pas plus de deux panélistes ou de membres du Panel d'une même région de l'ICANN. Cela renforcera non seulement la responsabilité de l'ICANN, mais assurera également la diversité géographique au sein des panels.

Nous serons donc un comité de révision, nous aurons trois personnes qui seront sélectionnées, nommées par ce comité IRP. Nous aurons un

membre qui sera nommé et ces membres vont désigner, ces deux membres désigneront le troisième membre de ce Comité. L'expertise sera importante pour la question en conflit. Il faudra que l'on ait accès à d'autres experts, si cela est nécessaire. Comment les décisions seront-elles prises et les [peu clair 0 :25 :58] que ces décisions auront sur le Conseil de l'ICANN et ces processus. Ces décisions doivent être contraignantes pour l'ICANN. Donc, cela va répondre à une des préoccupations les plus importantes de la Communauté. Et cela sera donc contraignant dans la mesure où la loi soutiendra cette décision. Ce comité de révision… s'il est en accord avec le statut, ou pas, pourra aussi déclencher des mécanismes différents une fois que le Comité de révision aura étudié la question.

En ce qui concerne la reconsidération, une demande de reconsidération, les processus que j'ai décrits pour le processus de révision sont les mêmes que ceux de la reconsidération. C'est donc pour les mécanismes de progression. Et ces différents processus, RFR, processus de reconsidération, les entités affectées par les actions ou les inactions d'ICANN pourraient demander une révision, une reconsidération d'une action mise en œuvre. Et cela – donc, cette réforme propose d'inclure l'action ou l'inaction du Conseil ou du personnel de l'ICANN. Et nous allons inclure également l'élargissement, le prolongement du temps pour présenter une demande de 15 jours à 30 jours. Les motifs pour un rejet sommaire, qui vont être donc réduits, et le Conseil de l'ICANN – le directeur de l'ICANN doit prendre une décision sur toutes les demandes. Le Conseil devra participer à tout ce processus dans son ensemble. Ensuite, demander au Conseil de l'ICANN de prendre une décision sur toutes les demandes après avoir reçu les

recommandations du Comité de gouvernance du Conseil, et on va inclure aussi le fait de demander au médiateur d'ICANN de s'occuper d'évaluer ces recommandations. Nous allons aussi demander aux demandeurs de fournir une occasion de réfuter la recommandation du Comité de gouvernance du Conseil avant une décision finale du Conseil dans son ensemble, et nous allons fournir une demande de transparence renforcée et des délais fermes pour présenter ces décisions pour que la Communauté puisse suivre ces décisions. Nous allons donc avoir un environnement plus solide pour la prise de décision au sein d'ICANN et pour tout ce qui concerne les actions de l'ICANN et l'inaction d'ICANN et les personnes que cela pourrait affecter.

Je passe maintenant ici aux mécanismes de la Communauté. Il s'agit ici d'une proposition dans laquelle – si l'on suit le travail que nous avons réalisé auparavant, la première proposition que nous avons faite était d'avoir un modèle d'affiliation dans la structure d'ICANN et cela entraîne de nombreuses complications et une grande complexité pour sa mise en œuvre. Donc, nous avons écouté la Communauté et nous avons obtenu vos commentaires concernant la proposition et nous sommes arrivés à une conclusion, qui était d'avoir un modèle de membre unique, une affiliation, avec un modèle de membre unique. Avec ce modèle de membre unique, nous aurons donc un membre unique en tant que membre d'ICANN, et les mécanismes de la Communauté dans lesquels les SOs et les ACs vont participer conjointement pour exercer les pouvoirs de la Communauté, et cela sera donc construit dans les statuts – cela figurera dans les statuts de l'ICANN. Et les décisions des SOs et des ACs dans ces mécanismes de la

Communauté vont déterminer l'exercice des droits des mécanismes de la Communauté comme membre unique.

Nous devons aussi souligner que si tout fonctionne correctement, ces mécanismes ne seront que rarement utilisés. Et selon la façon dont nous travaillons aujourd'hui dans l'ICANN, cette façon de travailler ne va pas être modifiée, nous n'allons pas déclencher ces mécanismes de la Communauté, nous le ferons seulement lorsque nous devrons décider si l'un des pouvoirs de la Communauté doit être appliqué ou pas.

Donc, ce que vous voyez ici, c'est la comparaison du système tel qu'il est actuellement et la structure proposée. Dans la structure telle qu'elle est aujourd'hui, si la Communauté n'est pas d'accord avec une décision du Conseil, elle n'a pas de moyens de refuser cette décision. Si nous ne sommes pas d'accord, nous n'avons aucune ressource. Avec les mécanismes proposés actuellement, les mécanismes comme membre unique, si la Communauté n'est pas d'accord avec une décision du Conseil ou une action du Conseil, elle peut donc refuser cela en exerçant ses pouvoirs de membre unique. Nous aurons ici la décision du Conseil, un désaccord de la part de la Communauté et à ce moment-là, nous aurons les cinq pouvoirs dont je vous ai parlé auparavant et nous pourrons en tant que communauté décider si nous voulons exercer ces pouvoirs, chacun de ces pouvoirs, si cela est nécessaire, si on est d'accord concernant la façon dont le Conseil agit ou prend une décision.

Donc, ici, vous voyez une comparaison entre le modèle actuel et le modèle proposé. Et comme je vous l'ai dit, c'est très important puisque nous aurions un modèle à membre unique qui ne changera rien dans la façon dont nous travaillons actuellement au sein de l'ICANN et c'est

important de souligner les choses resteront telles qu'elles sont et ces mécanismes de membre unique de la Communauté permettront de déclencher un système, des mécanismes, si la Communauté doit exercer certains pouvoirs en cas de désaccord avec l'action du Conseil. Et comme je l'ai dit, il s'agit de la reconsidération ou du rejet du budget ou du plan opérationnel ou plan stratégique. Cela a été discuté en profondeur. Nous sommes conscients du fait que lorsque l'on parle du budget, on ne parle pas seulement du budget de l'ICANN, mais aussi du budget du PTI. Par conséquent, nous allons avoir des processus et des mécanismes pour reconsidérer ce budget, qui va aborder les préoccupations concernant le budget du PTI également, de façon à pouvoir – ce que nous voulons, ce n'est pas rentrer davantage dans le détail au cours de cette session, mais je peux vous assurer que si vous avez des soucis concernant ce qui arriverait si la Communauté refuse le budget de l'ICANN avec le PTI, pour savoir si on aura un budget pour les fonctions IANA, etc., et cela est inclus dans notre proposition, mais aussi dans la proposition du CWG, donc on peut rester calme en cas de rejet du budget.

Ensuite, nous avons un autre pouvoir, qui sera celui de la reconsidération du rejet des changements dans les statuts fondamentaux ou les statuts courants de l'ICANN. Ce pouvoir va donner à la Communauté la possibilité de rejeter les statuts constitutifs ou les modifications que le Conseil voudrait faire à ces statuts constitutifs. Aujourd'hui, nous n'avons pas cette possibilité. Aujourd'hui, nous pouvons exprimer notre opinion sur des changements possibles des statuts de la part du Conseil, mais c'est le Conseil qui décide s'il veut faire ces modifications dans les statuts constitutifs ou pas. Donc, cette

fonction permettrait à la Communauté de rejeter des modifications dans les statuts constitutifs faits par le Conseil.

Ensuite, le troisième mécanisme serait d'approuver les changements dans les statuts fondamentaux. Comme je l'ai dit auparavant, ces pouvoirs font partie du processus établi pour accorder des changements dans les statuts fondamentaux; il faut que la Communauté donne son accord pour que des changements puissent être faits dans ces statuts. Un accord doit être fait entre le Conseil et la Communauté. Dans ce cas-là, nous avons donc le Conseil qui va dire qu'il va approuver des changements dans les statuts fondamentaux, mais en plus, la Communauté devra approuver ces changements dans les statuts fondamentaux et cela va nécessiter, comme je l'ai dit, un seuil très élevé dans les mécanismes de membre unique et ce qui nous permettra, d'une certaine façon, de renforcer la façon dont les statuts fondamentaux seront modifiés, le cas échéant.

Ensuite, le quatrième mécanisme, le quatrième pouvoir, c'est la possibilité de révoquer les directeurs du Conseil de l'ICANN individuels. L'organisation de la Communauté qui a nommé un directeur peut donc conclure son mandat et déclencher un remplacement. En général, ce que l'on fait en fonction de la loi, si c'est cet organe qui a nommé ce directeur, ce sera l'organe qui pourra le révoquer. Un exemple pourrait être si nous ne sommes pas face à une situation dans laquelle une organisation aurait la possibilité de révoquer un membre unique, à ce moment-là, ce membre pourrait ne pas être capable de réaliser, d'assumer ses devoirs lors de la réunion du directeur du Conseil de l'ICANN. Donc, ce que nous avons pensé qu'il était nécessaire, c'était d'avoir une série de mécanismes qui vont déclencher ce mécanisme et

cela dépendra ensuite de chaque communauté qui prendra cette décision finale.

Ensuite, nous avons un cinquième pouvoir, qui sera le rappel du Conseil de l'ICANN dans son semble. Ce pouvoir permet à la Communauté de révoquer le Conseil dans sa totalité. Comme vous le savez, il y a des préoccupations dans ce sens et si l'on révoque l'ensemble du Conseil, ICANN ne pourra pas – se retrouvera sans Conseil pendant quelque temps, et cela risque d'affecter les fonctions IANA, la résilience de l'Internet. Nous devons réfléchir à cette situation.

Il y a eu une série de tests de stress qui ont été mis en place et réalisés par Cheryl Langdon-Orr et son équipe, et je peux vous dire que ces tests de stress ont été très bien réalisés. Et lorsque l'on a une situation dans laquelle on doit rappeler l'ensemble du Conseil, il y aura un organe qui remplacera le Conseil de manière intérimaire, de façon à ce que tout fonctionne bien pendant ce temps. Donc, il n'y a pas de préoccupation dans ce sens si on décide de révoquer l'ensemble du Conseil.

Donc, ce que nous avons ici, ce sont des exemples sur la façon dont ce modèle de la Communauté, ce mécanisme de la Communauté comme membre unique va fonctionner si nous décidons qu'il est nécessaire de déclencher un de ces mécanismes pour exercer les pouvoirs de la Communauté.

Ce que nous avons ici, sur cette diapo, il s'agit d'un schéma, que vous voyez sur votre écran. Donc, d'abord, la cause, qui serait que le Conseil de l'ICANN ou un membre du Conseil a causé une préoccupation importante aux membres de la Communauté, ce qui aurait entraîné, donc, une requête, cette requête sera présentée par au moins une SO

ou AC en fonction du pouvoir exercé ici. Et cela n'a pas donné lieu à une discussion formelle et à une prise de décision concernant la possibilité d'exercer ce pouvoir de la Communauté ou pas.

Cela pourra durer sur une période de 15 jours à partir de l'annonce à partir de l'annonce qui pourrait déclencher l'utilisation de ce pouvoir.

Ensuite, en deuxième lieu, il y aura une discussion. Au cours de cette discussion, la Communauté dans son ensemble – et je me réfère à toutes les SOs et les ACs – va discuter de l'utilisation proposée de ce pouvoir en ligne et/ou à travers des forums de la Communauté de l'ICANN. Si c'est quelque chose qui peut être discuté au cours d'une réunion en face à face, cela sera fait de cette façon, mais si cela n'est pas possible, cela sera fait en ligne ou dans des sessions à distance, organisées par les mécanismes de la Communauté comme membre unique. Cette période de discussions durera 15 jours et commencera le lendemain du jour où la requête valide a été reçue. Et donc, il nous faut respecter ces 15 jours après – ou une fois – que la décision qui déclenche ces pouvoirs a été annoncée et donc, une fois que la requête a été reçue.

Finalement, la troisième étape dans ce processus sera la décision. Des SOs et des ACs qui ont des droits de vote dans les mécanismes de la Communauté vont voter pour décider si le pouvoir sera utilisé ou pas. Et cette période de décision va aussi durer 15 jours, va commencer le lendemain de la conclusion de la période de discussions.

Et le résultat, maintenant. Le Conseil de l'ICANN va agir en accord avec la décision de la Communauté. Donc, cela est une vision générale des

différentes manières d'exercer les pouvoirs de la Communauté, mécanismes de la Communauté comme membre unique…

Nous avons maintenant d'autres exemples plus précis de la façon dont cela va fonctionner. Par exemple, lorsque l'on parle de reconsidérer ou de rejeter les statuts de l'ICANN, le Conseil essaie de modifier les statuts courants, d'une façon qui ne plaît pas, que la Communauté ne soutient pas. Donc, à ce moment-là, quelque chose que le Conseil pourrait faire pour modifier, donc, les statuts constitutifs de l'ICANN — et cela va à l'encontre de l'intérêt de la Communauté, cela va déclencher une requête et cela va, bien sûr, devoir être une requête présentée par une SO ou une AC et ensuite, la discussion va avoir lieu au sein de la Communauté, comme je l'ai décrit. Ensuite, la décision sera prise à travers les votes des SOs et des ACs.

Donc, il faudra indiquer, avec une signature, à la suite de la décision de la majorité simple, nous pensons qu'il faille qu'il y ait suffisamment de votes pour dépasser 50 % des SOs et des ACs et des organes gouvernants. Donc, une SO ou un AC aura une majorité simple pour signer cette requête. Cela sera le mécanisme qui déclenchera ce processus. Au sein de la discussion, on aura un mélange de discussions formelles et informelles, des conseils, une considération au sein du forum et [peu clair 0 :45 :30] entre les SOs et les ACs. Et ensuite, une fois que la période de discussions aura terminé, on passera au vote et à ce moment-là, il faudra les deux tiers des votes pour soutenir ou refuser les changements que le Conseil voulait effectuer contre le soutien de la Communauté, contre l'avis de la Communauté.

Donc, si la décision prise est de rejeter ou de demander au Conseil de reconsidérer les modifications qu'il voulait faire dans les statuts, le Conseil devra accepter cela, faire des modifications et proposer une série de nouvelles modifications des statuts. C'est très important cela parce que ce que nous faisons ici, cela va nous fournir – nous permettre de faire des commentaires au Conseil pour aider le Conseil. La Communauté ne fera pas ces modifications aux statuts constitutifs. Nous n'allons pas prendre les statuts que nous n'aimons pas et les modifier . Non, ce que nous faisons, c'est ce que nous disons, ce que nous n'aimons pas, les modifications qui ne nous plaisent pas. Et nous allons expliquer pourquoi et proposer une manière de faire des modifications qui seront soutenues par la Communauté. Tout cela sera renvoyé au Conseil qui devra à son tour mettre en place un nouveau processus pour modifier les statuts constitutifs.

Le prochain exemple est donc le renvoi, la révocation du Conseil de l'ICANN dans sa totalité. Ici, dans ce cas-là, nous avons des problèmes qui sont devenus si graves que la Communauté souhaite signaler son manque de confiance envers le Conseil. Par conséquent, une requête va déclencher ce processus, une requête d'au moins deux des SOs ou ACs ou au moins une… une des deux organisations doit être une SO pour déclencher cette requête. Cela sera donc lancé à travers la signature d'une requête avec une approbation par simple majorité des SOs et des ACs et des organes gouvernants. Dans ce cas-là, nous devons avoir une SO et une AC qui vont signer la requête pour déclencher et pour commencer ce processus. Une fois que nous avons fait cela, à ce moment-là, la discussion va commencer et dans les exemples – comme dans les exemples précédents, la Communauté va organiser une

discussion formelle et informelle pendant 15 jours et ensuite, la Communauté va pouvoir prendre une décision et il va falloir que les SOs et les ACs votent et 75 % des votes disponibles au sein de mécanismes de — la Communauté, comme membre unique, va [inaudible 0 :48 :51] si 75 % de ces votes sont en faveur et donc, la révocation sera réalisée. À ce moment-là, un Conseil intérimaire va remplacer le Conseil de l'ICANN qui a été révoquée, à l'exception du président, et cela parce que le président du Conseil et le PDG de l'ICANN, c'est quelque chose que la Communauté ne peut pas révoquer. Elle ne peut pas révoquer le PDG de l'ICANN, hein? Mais le reste des membres du Conseil, si.

Le prochain exemple est – ici, vous voyez un exemple sur la façon dont les mécanismes communautaires pourraient avoir des votes affectés – confiés aux différents SOs et ACs. Nous avons un modèle ici dans lequel l'ASO, la GNSO, la ccNSO, le GAC, ALAC, le SSAC et le RSSAC ont des votes au sein de la Communauté. Une série de votes au sein des CMSMS. Donc, cela serait le modèle initial pour la participation de chaque SO et AC au niveau des votes en tant que membre unique. Et cela sera fait en fonction d'une série de règlements qui sera décrite dans les statuts et qui sera appliquée dans ce but.

Ici, nous tenons également compte du fait que chaque SO et AC sera responsable de définir ces processus internes dans le cadre de ces règles. Par conséquent, comme je l'ai dit, rien de ce que nous ferons au quotidien au sein d'ICANN ne sera pas modifié. Ces propositions vont respecter les processus internes et les règles internes de chaque SO et AC. Et dans ce cas-là, le président de chaque SO et AC sera responsable de communiquer le résultat des votes ou les décisions de ces SOs et ACs au Conseil de l'ICANN. Voilà.

Donc, ces votes, ces décisions seront donc l'acte de membres uniques. Et ici, vous voyez, comme je l'ai dit, la conception initiale de chaque SO et AC et la façon dont chacune de ces SO et AC va être incluse dans ce mécanisme de la Communauté comme membre unique, de façon à pouvoir déclencher les mécanismes que j'ai décrits.

Comme j'ai dit tout à l'heure, il y a des tests de stress qui ont été réalisés. C'est une des exigences établies par la charte du CCWG responsabilité. Et l'objectif de ces tests de stress est de déterminer la stabilité de l'ICANN pour, donc, que les mécanismes de la Communauté – que les mécanismes soient disponibles pour la Communauté.

Nous avons cinq scénarios ou situations différentes, dans lesquels on pourrait avoir besoin de mettre en place ces tests de stress, crises financières ou faillite de l'ICANN. Ensuite, échec à satisfaire les obligations opérationnelles, actions législatives ou légales, problèmes de responsabilité, problèmes de responsabilité envers les parties prenantes externes.

Donc, comme vous le voyez, c'est quelque chose – c'est une série de tests et de situations qui a été analysée de manière précise par l'équipe, donc, qui travaille dans ce domaine au sein du CCWG responsabilité. Ces tests de stress montrent que les propositions que nous avons réalisées au sein du CCWG vont offrir des motifs solides pour que ce système fonctionne correctement. Nous devons reconnaître l'excellent travail qui a été réalisé par l'équipe, qui a permis – et cette équipe conduite par Cheryl Langdon-Orr a permis de mettre en place ce système.

Nous avons ici aussi notre échéancier sur les différentes actions et la mise en œuvre que j'ai présenté au début de mon exposé. Nous avons

divisé notre acte de travail en deux : acte de travail n° 1, les changements qui doivent être mis en œuvre avant la transition des fonctions IANA. Et ensuite, l'acte de travail n° 2 qui sera les changements qui vont prendre davantage de temps et qui devront être en place avant la mise en œuvre de la transition des fonctions IANA.

Nous devons établir une série de… Nous devons établir…

Il faut que l'on ajoute des éléments aux statuts constitutifs, que l'on établisse quels sont les statuts fondamentaux, que l'on complète les renforcements de l'IRP, que l'on établisse les mécanismes d'[habilitation] communautaires. Et puis, pour la piste de travail n° 2, il faut peaufiner les détails opérationnels des propositions de la piste de travail n° 1 puis il faut évaluer les renforcements à la participation gouvernementale au sein de l'ICANN, considérer la question de la juridiction à la compétence, renforcer la responsabilité des SOs, ACs et créer; également une culture de transparence au sein de l'ICANN et au sein de l'ICANN en tant qu'organisation.

Je tiens à dire que la question [peu clair 0 :55 :45] est très importante pour la Communauté dans l'ensemble. C'est quelque chose qui a été soulevé très souvent dans les commentaires ainsi que la question de la responsabilité. On en a beaucoup parlé lors de la première période de commentaires publics. Nous allons essayer d'établir cette culture de transparence au sein de l'organisation de l'ICANN. Ce qui affecte non seulement le Conseil d'administration de l'ICANN, mais également le personnel et les SOs et les ACs. De même, nous allons considérer les améliorations à la diversité dans tous les aspects, à tout niveau de l'organisation. Et finalement, nous allons définir les méthodologies pour

lesquelles l'ICANN intégrera des analystes [impacts] et de droits de l'homme à mission.

Donc, comme vous voyez dans la ligne chronologique, on est maintenant en août 2015. Nous allons commencer la période de commentaires publics le 3 août et nous allons conclure cette période le 12 septembre. Le but, c'est d'avoir une proposition finale vers la mi-septembre afin de pouvoir transmettre cette nouvelle version de la proposition aux différentes organisations membres de notre groupe de travail intercommunautaire pour que ces organisations membres la révisent et l'adoptent lors de leurs réunions respectives en octobre, à Dublin.

Après cela, nous allons commencer avec la mise en œuvre de la piste de travail n° 1, et nous pensons que cela va nous prendre entre novembre 2015 et juillet 2016.

En parallèle, nous allons élaborer notre piste de travail n° 2, que nous allons commencer à mettre en œuvre en août 2016 et que nous espérons pouvoir conclure en juillet 2017. Mais, en tous cas, dans la piste de travail n° 2, on a les questions qui ne sont pas essentielles puis, par contre, on identifie des questions essentielles à mettre en œuvre avant de pouvoir commencer avec la mise en œuvre. Nous espérons pouvoir commencer avec la mise en œuvre en août 2016. Mais tout cela est estimatif.

Ici, on a une erreur avec le fichier... je ne sais pas pourquoi...

Mais en termes généraux, voilà l'explication de cette deuxième version préliminaire de la proposition. Comme je l'ai dit, nous sommes ouverts à commentaires jusqu'au 12 septembre.

Et je redonnerais maintenant la parole à Alan afin qu'il vous permette de poser vos questions.

ALAN GREENBERG : Merci, León. Vous pouvez respirer finalement.

LEON SANCHEZ : Et boire aussi!

ALAN GREENBERG : Oui, c'est vrai. Vous pouvez boire un peu d'eau.

J'ai vu sur le chat tout à l'heure un lien qui envoyait un espace Wiki où les gens discutent de l'élaboration de commentaires à faire, comme León disait tout à l'heure, et on a une version complète de la déclaration. La déclaration de notre comité change tous les deux jours, je pense, à peu près. Et donc, on a une quantité de réunions significatives du Comité consultatif At-Large.

Si vous voulez vous unir au groupe de rédaction de la déclaration, vous êtes bien sûr bienvenus à le faire. Vous pouvez le faire, c'est un groupe ouvert. Et vous pouvez également contribuer à informer le groupe parce que le groupe pourrait très bien être mal informé aussi. Alors, on a différents membres d'At-Large qui participent au groupe et qui vont

intégrer les contributions qu'ils vont recevoir à la déclaration de notre Comité.

Tout à l'heure, je pensais à un commentaire qu'avait fait quelqu'un. Vous vous souviendrez que León disait : « Ce qu'on ajoute aux statuts constitutifs [peu clair 1 :00 :16] cette capacité d'éviter la dérive de la mission. », c'est-à-dire qu'on va changer ce que l'ICANN a le droit de faire au-delà de la mission qu'elle doit respecter et d'autre part, si on sent qu'à mesure que l'ICANN avance, le monde va changer et qu'il pourrait par conséquent être nécessaire de modifier notre mission pour mieux nous adapter au monde qui nous entoure...

Donc, si la mission de l'ICANN était changée sans le processus dû, on aurait une dérive de la mission. Si on la changeait après l'avoir bien considérée, on parlerait ici d'évolution. Vous voyez que les mêmes modifications vont avoir lieu, sauf que dans un cas, ce sont de bonnes modifications et d'autre part, dans un autre sens, il pourrait être mauvais. Donc, l'idée, comme disait León, est de pouvoir identifier ce qui pourrait déclencher de bonnes modifications ou ce qui pourrait déclencher de mauvaises modifications.

On ne peut pas changer au hasard, vous voyez. C'est ça que je veux dire. Ce n'est pas aléatoire. Et c'est vraiment un défi que nous avons.

Donc, je vais maintenant ouvrir l'espace de discussion, vous pouvez poser des questions, demander des éclaircissements, si nécessaire, ou même fournir vos contributions au processus.

Holly, allez-y.

HOLLY RAICHE : Merci, Alan. J'ai des questions concernant la ligne chronologique que présentait León. Je pense, ici, que si la période était prolongée parce qu'on identifie des questions essentielles à mettre en œuvre avant de commencer avec la mise en œuvre, cela n'aurait-il pas un impact par rapport au processus de la NTIA?

LEON SANCHEZ : Alan, est-ce que vous avez réponse?

ALAN GREENBERG : Holly, à quoi référez-vous?

HOLLY RAINE : Donc, en fait, je pense que cela pourrait avoir un impact avec la NTIA.

ALAN GREENBERG : Lorsque l'annonce a été faite, la NTIA a [décidé] un délai jusqu'à septembre de cette année parce qu'il semblait convenable. Et ç'aurait été très bien de pouvoir respecter ce délai sans avoir besoin de renouveler le contrat. Mais le CWG de la supervision n'a pas été en mesure d'élaborer la proposition dans les délais imposés par l'ICG et donc, cela a eu un impact sur l'ensemble du processus. Voilà pourquoi le contrat a dû être renouvelé. Et maintenant, le nouveau délai compte avoir des propositions prêtes et approuvées vers la fin de cette année. Et donc, dans les mois suivant cela, le Gouvernement des États-Unis pourrait – on l'espère – approuver notre processus. En même temps, nous, en parallèle, nous allons mettre en place ce qu'il est nécessaire

d'avoir pour pouvoir assurer la transition si le contrat n'a pas été renouvelé simplement jusqu'à l'année prochaine. Ç'a été renouvelé jusqu'à l'année prochaine pour nous donner plus de stabilité, mais si on n'est pas en mesure de compléter la transition en juillet, il restera toujours quelques mois pour pouvoir évaluer le renouvellement du contrat. Donc, en fait, les discussions qu'on a eues lors des derniers six mois ou sept mois, mêmes, nous ont permis d'élaborer cette ligne chronologique. Mais on espère que tout se passe correctement pour pouvoir respecter ces délais, mais on ne sait pas vraiment.

León, si vous voulez ajouter quelque chose, allez-y.

LEON SANCHEZ : Je pense que c'était suffisamment clair et il n'y a rien d'autre à ajouter.

ALAN GREENBERG : Merci.

Olivier, vous avez la parole.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Alan. J'espère que vous m'entendez tous.

ALAN GREENBERG : Oui.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Lorsque je considère la présentation, il y a quelque chose qui attire mon attention. Je l'ai déjà soulevé lors d'autres présentations. C'est le transparent n° 7. Ici, vous parlez de l'affirmation d'engagement de l'ICANN. Vous avez dit que certaines des affirmations d'engagement allaient être reprises et intégrées aux statuts constitutifs, n'est-ce pas?

Alors, comment allez-vous élire quelles sont les affirmations qui seront intégrées aux statuts constitutifs et celles qui ne le seront pas?

ALAN GREENBERG : León, allez-y.

LEON SANCHEZ : Merci. Effectivement, c'est vrai qu'il y a des affirmations qui vont être intégrées aux statuts constitutifs. Nous avons sélectionné sur le total de l'AoC les clauses ou paragraphes de l'affirmation d'engagement qui reflètent des valeurs qui devraient être intégrées aux statuts constitutifs. Il y a certains paragraphes dans l'AoC qui, en raison de leur nature, ne peuvent pas être intégrés aux statuts constitutifs. Je n'ai pas d'exemples sous la main pour pouvoir vous dire exactement de quoi je parle, mais en termes généraux, je pense que c'est une question administrative ou des mesures spécifiques. Si on enlève ces deux de l'équation, ces dispositions ne pourraient pas être incluses dans les statuts constitutifs parce que cela n'aurait aucun sens.

Autrement, ce qui nous semble essentiel pour la mission et les valeurs fondamentales de l'ICANN, bien sûr, sera intégré aux statuts constitutifs de l'ICANN.

ALAN GREENBERG : Olivier, vous voulez rebondir?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Non. Merci, Alan. Je pourrai reprendre cela tout à l'heure avec León.

Je sais qu'ils sont toujours en train de travailler, mais je voulais avoir une idée parce que je sais qu'il y a eu des discussions sur la liste de diffusion au sujet de l'exclusion de certaines des clauses de l'AoC. C'est vrai que certains de ces articles seront désuets d'ici quelques années, donc il n'y aurait aucun sens à les ajouter aux statuts constitutifs. C'est compris et ils ont raison.

Donc, en réalité, ici, on évalue les recommandations tout en reconnaissant les différentes missions techniques importantes de l'ICANN. Il me semble que pour la plupart, on devrait respecter cela.

ALAN GREENBERG : Oui. En fait, on compte préserver presque tout. Mais il y a des aspects qui pourraient changer, par exemple l'AoC originelle est très très spécifique et très prescriptive de ce qui peut être révisé et ce qui ne peut pas être révisé dans le processus de l'ATRT. Par contre, on a besoin d'un ATRT qui soit plus simple. Ce n'est pas la peine d'ajouter ici la quantité de révision que l'on pourrait faire en une année ou voir si on ne devrait pas ajouter de souplesse à cet environnement.

Donc, je pense que cela aura lieu sans doute sans que l'on ajoute cela aux statuts constitutifs.

LEON SANCHEZ : Oui, bien sûr. Et on a bien sûr également d'autres questions qui impliquent le choix et la conscience du consommateur. Il faut évaluer quelle sera la sensation des gens à l'avenir. Donc, c'est vrai qu'on ne peut pas tout ajouter de l'AoC.

ALAN GREENBERG : Y'a-t-il quelqu'un d'autre? Il nous reste toujours du temps. Il nous reste 15 minutes.

Pas de questions? Aucune idée à partager?

On peut toujours finir tôt – Alberto Soto a une question. Allez-y, Alberto.

ALBERTO SOTO : J'ai une question concernant les analyses de risques ou *stress tests*. Le premier est un test, et j'ai des doutes concernant le nom de domaine des fonctions IANA, tout ce qui est lié à la transition. Le Conseil a dit qu'il serait d'accord concernant ce transfert, mais j'ai aussi constaté que le Conseil légal qui a analysé les risques et a dit que si l'ICANN a un problème de faillite, à ce moment-là, le domaine pourrait être transmis à l'IETF ou au PTI, peu importe qui aurait cela et hériterait de cela.

Ce qui m'inquiète ici, ce sont les autres possibles personnes qui pourraient recevoir ce site d'IANA.

Est-ce que vous incluez, vous avez inclus d'autres personnes, d'autres organismes qui pourraient recevoir ceci dans votre analyse de risques?

ALAN GREENBERG : León, je vais essayer d'y répondre. Il y a une série de choses auxquelles nous devons réfléchir.

LEON SANCHEZ : Exactement.

ALAN GREENBERG : Actuellement, ICANN est responsable du nom de marque IANA et propriétaire et il est le registrant du nom de domaine IANA.org. Si cela arrive, il y aura des questions concernant ses actifs. Le problème qui existe aujourd'hui ne va pas être modifié dans le futur, il restera le même.

Le deuxième point important, c'est que si, pour une raison ou pour une autre, nous n'avons plus accès au nom de marque d'IANA ou à IANA.org, cela ne changera rien. En ce qui concerne ce que nous faisons, il faudra peut-être recréer ce nom de domaine ou réécrire ce nom de domaine quelque part, mais autre que cela, il n'y aura pas vraiment d'altération concernant la façon dont nous allons travailler et fonctionner.

Et c'est la même chose pour les RIRs. Le nom de domaine n'est pas très utilisé. Et nous parlons d'IANA comme IANA, mais nous pouvons parler d'IANA comme autre chose, lui donner un autre nom, ce serait la même chose.

L'IETF a un cas plus – une situation plus compliquée parce que le nom de domaine est utilisé dans des codes qui sont inclus dans des appareils à travers le monde entier; ils auront donc un problème plus compliqué.

Mais si on parle aux responsables de l'IETF, leur réponse est que s'ils ne peuvent plus utiliser ce nom, ils trouveront une manière de résoudre ce problème et ils n'utiliseront plus. Donc, je pense qu'en ce qui concerne le nom de domaine d'IANA et le nom d'IANA, il n'y a pas vraiment – ce n'est pas vraiment si important que ça.

Nous sommes dans une situation actuellement dans laquelle les registres des adresses pourraient faire des recommandations concernant ces actifs. Aucune de ces autres communautés n'a fait de déclarations sur ce point, donc nous devons faire quelque chose de raisonnable qui préserverait l'utilisation de ces deux systèmes?

Mais je ne pense pas que ce soit un problème très très grave, hein? Il y a eu beaucoup de discussions, mais je pense que c'est beaucoup plus de discussions que cela mérite vraiment. Parce que si cela a lieu, ce ne sera pas vraiment un désastre et nous pourrons survivre à ce changement. Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires? D'autres questions? Nous avons dix minutes.

ALBERTO SOTO : Merci beaucoup. Votre question était très claire. Je vous remercie.

ALAN GREENBERG : Merci, Alberto.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires, d'autres questions?

Nous avons Seb iPhone. C'est peut-être Sébastien Bachollet ou quelqu'un d'autre…

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci beaucoup, Alan. Vous avez raison. Est-ce que vous m'entendez? Parce que comme je l'ai dit, je vous appelle d'un endroit où il faut très mauvaise, j'ai quelques problèmes audio.

ALAN GREENBERG : Nous vous entendons correctement.

S'il vous plaît, Sébastien, allez-y, on va essayer de comprendre ce que vous nous dites.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Bien. Merci beaucoup. Je voulais juste exprimer ma préoccupation — et mes félicitations pour León, tout a été très très bien expliqué, mais je voudrais dire que j'ai quelques désaccords, beaucoup de désaccord. Chacun d'entre vous devrait analyser tous les détails et savoir quelles sont les discussions sur la page Wiki pour savoir où l'on en est.

Parce que j'ai la sensation que nous sommes en train de mettre en place une organisation qui sera encore plus complexe qui va évoluer de manière encore plus complexe. Et lorsque l'on parle de cette organisation au niveau mondial, je pense que nous devons réfléchir à cette complication.

Je ne dirais pas que je suis en désaccord avec ce qui a été proposé, mais je pense qu'il faut tenir compte de ces préoccupations. En tous cas,

merci beaucoup pour le travail que vous avez réalisé. Je pense qu'il faut maintenant réfléchir à ces aspects que je viens de mentionner.

ALAN GREENBERG : Merci beaucoup, Sébastien.

Je vais répéter rapidement ce que Sébastien vient de dire pour ceux qui n'ont pas bien compris.

D'abord, il a demandé à tout le monde de participer et de lire la proposition, de lire ce qui est sur la page Wiki, de faire des contributions. Et il a identifié une série de préoccupations. Je pense que la plupart d'entre nous en ont aussi, bien sûr. Si l'on regarde la page Wiki, vous verrez que certains d'entre nous ont des préoccupations. L'une des préoccupations de Sébastien, qui est un point réel, je dois le dire, c'est que nous avons une organisation qui fonctionnait et nous ajoutons beaucoup de complexité au sein des mécanismes de cette organisation de façon à ce que dans le futur, le fonctionnement de cette organisation soit encore plus compliqué.

Je crois qu'il a raison. Je pense aussi que, pour le meilleur ou pour le pire, si nous voulons que cette transition ait lieu, et si nous voulons améliorer la responsabilité ou la redevabilité de l'ICANN, nous devons accepter ces changements. C'est peut-être trop tard pour revenir en arrière sur ce qui a déjà été fait sans mettre en danger tout ce travail. Je pense que la Communauté ne veut pas recommencer tout ce travail et faire les choses différemment.

Donc, je suis d'accord avec Sébastien. Et je pense que c'est important que tout le monde lise ce commentaire. Et Sébastien a fait une déclaration à la fin de la proposition qui est importante, dans les deux dernières pages. Et regardez. Regardez si vous êtes d'accord avec ce qui a été proposé, faites vos commentaires.

Sébastien, j'aimerais que vous approfondissiez un petit peu plus ce que vous venez de dire, si vous voulez le faire sur la page Wiki…

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires? D'autres points à ajouter? Nous avons encore quelques minutes si vous le voulez...

Si quelqu'un veut prendre la parole, levez la main. Les personnes qui ont participé à cet appel et qui ont participé aussi au travail de travail, dont moi-même, Cheryl, Sébastien – qui vient de prendre la parole —, Cheryl Langdon-Orr, bien sûr... Donc, ceux qui ont participé à ce groupe de travail – Olivier, aussi, qui a suivi tout cela de près et qui a fait du très bon travail et qui a travaillé dans le groupe parallèle qui nous a aidés à conseiller les personnes qui appartiennent à ce groupe de travail.

Donc, est-ce qu'il y a d'autres commentaires? Si ce n'est pas le cas, merci beaucoup, León, pour le travail que vous avez réalisé pour préparer ce webinaire et pour votre participation à ce webinaire. Je pense que León ne savait pas tout le travail qu'allait signifier ce groupe de travail, hein? Donc, on le félicite!

Et je remercie tous ceux qui ont participé à ce webinaire. Il y aura un autre webinaire jeudi, je ne sais pas encore à quelle heure... Donc, jeudi, il y aura un webinaire pour réviser la déclaration finale d'At-Large sur ce rapport, pour expliquer ce qui a été dit, ce que nous pensons de cela et

donc, nous demandons à tout le monde de faire des commentaires si vous en avez. Si vous avez des préoccupations, faites-nous-en part. Vous contribuez comme ça à notre travail, et c'est important. La déclaration a déjà été rédigée, elle est disponible sur le Web, faites vos commentaires et participez à ce webinaire. Comme ça, vous saurez exactement de quoi il s'agit, quels sont les problèmes, ce que nous voulons modifier et pourquoi.

Je vous remercie tous. Merci beaucoup…

[**FIN DE LA TRANSCRIPTION**]